

CAHIER DE DEMANDES SYNDICALES

Société québécoise des infrastructures



Document rédigé par:

Membres du comité de négociation:

Jacques Flynn

Jonathan Auger

Marc Hébert

Mélanie Robert (conseillère à la négociation et aux relations de travail)

Québec, le 26 janvier 2021

PRÉAMBULE

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) veut profiter du renouvellement de la convention collective de ses membres de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour mettre de l'avant différents enjeux.

Le SPGQ souhaite voir les négociations évoluer autour de trois grands axes :

- la valorisation des services offerts par les personnes professionnelles de l'État;
- la reconnaissance de l'expertise;
- l'amélioration du bien-être au travail.

L'apport précieux des personnes professionnelles au bon fonctionnement des institutions québécoises doit enfin être reconnu. Elles méritent davantage de respect, de valorisation et de reconnaissance.

Les demandes présentées dans ce document sont sommaires. Nous nous gardons le droit d'ajouter des demandes, si nécessaire.

AXE 1 : VALORISER LES SERVICES OFFERTS PAR LES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA SOCIÉTÉ POUR LE MAINTIEN DE L'EXCELLENCE ET DES CONNAISSANCES.

Les professionnelles et professionnels jouent un rôle fondamental dans l'offre de services à la population en général ainsi qu'auprès des clientèles spécifiques des différents ministères et organismes. L'administration gouvernementale a été particulièrement fragilisée au cours des dernières années et le personnel professionnel de l'État a déjà suffisamment supporté les frais imposés par des années de politiques d'austérité. Les membres du SPGQ offrent, notamment, une garantie d'indépendance dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques gouvernementales.

ENJEUX

• S'assurer du maintien des connaissances

Les membres professionnels de la SQI ont besoin d'une accessibilité universelle à la formation afin de maintenir et d'améliorer leur expertise. L'appartenance à un ordre professionnel doit être empreinte de reconnaissance et être enchâssée dans la convention collective.

• Garantir l'indépendance de l'appareil gouvernemental

Les services rendus par l'État doivent être indépendants des intérêts commerciaux. Le gouvernement devrait donc tendre le plus possible vers l'élimination, ou à tout le moins, le contrôle de la sous-traitance. En somme, l'employeur devrait encourager les professionnelles et professionnels à réaliser leur travail en toute indépendance. La perte d'expertise entraîne une perte d'indépendance dans la réalisation de la mission.

· Valoriser les rôles et les fonctions des professionnelles et professionnels de l'État

Le gouvernement doit protéger l'intégrité des professionnelles et professionnels en tout temps. La SQI devrait mettre en évidence le travail exceptionnel de ses professionnelles et professionnels dans la réalisation des projets d'infrastructure.

AXE 2 : RECONNAÎTRE L'EXPERTISE ET LA QUALIFICATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DE LA SQI.

Les professionnelles et professionnels assurent la mise en œuvre de la mission de la SQI. Souvent invisibles et peu reconnus, elles et ils veillent sans relâche à créer et à maintenir des infrastructures publiques de qualité ainsi qu'à fournir des espaces de travail adaptés aux réalités des différents ministères et organismes. Leur contribution à la stabilité, à la planification, au respect, au rayonnement et à la santé de nos institutions mérite une reconnaissance adéquate, à la hauteur de leurs responsabilités.

ENJEUX

· Reconnaître l'apport du travail des professionnelles et professionnels de la SQI

Les membres professionnels de la SQI ont besoin d'une accessibilité universelle à la formation afin de maintenir le personnel professionnel de la SQI joue un rôle important pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes employées de l'État au quotidien. Ce rôle doit être davantage valorisé.

· Respecter l'autonomie et l'utilisation optimale des compétences des professionnelles et professionnels

Les membres du SPGQ détiennent le professionnalisme et l'expertise nécessaires pour bien gérer leur temps, leurs tâches et leurs priorités. L'employeur doit en tenir compte dans sa gestion. Il doit également reconnaître le rôle-conseil de ses experts et leur donner les moyens de le développer, de le maintenir et de l'exercer. Pour y parvenir, la formation s'avère un élément crucial.

De plus, l'employeur doit s'assurer de respecter les limites, la charge et les tâches attribuées aux professionnelles et professionnels dans le maintien de la mission de la SQI. Ainsi, elles et ils pourront être plus efficaces plutôt que d'être régulièrement confrontés à la surcharge.

· Promouvoir le cheminement de carrière

Les professionnelles et professionnels doivent pouvoir progresser dans leur carrière. Cette progression passe par différents moyens comme des promotions, des primes, une classification juste, des évaluations de rendement adéquates et de la formation continue.

Il faudrait également que l'employeur reconnaisse l'ampleur de la tâche lors de l'intégration des nouvelles personnes employées.

· Éliminer l'écart salarial

Le SPGQ constate un écart salarial qui persiste au fil des ans entre les professionnelles et professionnels de la SQI et les organisations œuvrant dans le même domaine d'activité. Il note que plusieurs effectifs quittent la SQI pour obtenir des salaires supérieurs. Le départ de ces ressources professionnelles engendre des délais et des coûts supplémentaires à la réalisation de la mission de la SQI.

AXE 3 : AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Favoriser le bien-être au travail et offrir une meilleure conciliation travail-vie personnelle contribue à l'épanouissement des professionnelles et professionnels et à leur productivité. Des conditions de travail avantageuses permettent aussi d'attirer et de retenir les meilleures ressources. Tout le monde gagne à ce que l'État investisse à ce chapitre.

ENJEUX

• Bonifier les modalités de travail

Les membres du SPGQ à la SQI souhaitent obtenir plus de flexibilité et de l'amplitude des plages dans leur horaire, sans oublier davantage de possibilités d'aménagement de leur temps de travail. À l'ère des communications électroniques, les salariées et salariés demandent également le droit à la déconnexion. La surcharge de travail est notable à la SQI et le droit de pouvoir décrocher du travail est primordial. Le télétravail est aussi un mode de prestation de travail qui mérite une réflexion dans l'amélioration du bien-être.

• Favoriser l'écoresponsabilité

Les professionnelles et professionnels sont de plus en plus soucieux des impacts environnementaux de leurs comportements. Le transport actif et la réduction du stress apportent également des effets positifs sur la santé globale.

• Reconnaître le partenariat syndical patronal

Trop souvent, les syndicats ont été vus uniquement comme des opposants. Pourtant, ils peuvent être de véritables partenaires dans les milieux de travail dans un esprit de collaboration et de concertation. Ils peuvent notamment collaborer à la gestion des conflits et au maintien d'un climat de travail harmonieux et respectueux. Pour cela, une meilleure reconnaissance du rôle du syndicat et de ses intervenants s'avère essentielle.

• Compenser l'augmentation du coût de la vie

Le coût de la vie augmente et les hausses de salaire ne suivent pas l'inflation. Les membres du SPGQ veulent maintenir leur pouvoir d'achat. Selon le rapport annuel 2020 de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) portant sur l'état et l'évolution de la rémunération des salariés, les professionnelles et professionnels de l'État encaissent toujours un retard de rémunération important, et ce, même lorsque la rémunération globale est prise en compte. Le régime de retraite et les avantages sociaux ne permettent pas de combler cet écart. Redonner aux professionnelles et professionnels leur pouvoir d'achat est profitable à toute la société.

• Mettre en place des mesures pour améliorer le bien-être

Le SPGQ demande la mise en place de mesures améliorant l'organisation du travail afin de répondre adéquatement aux besoins des professionnelles et professionnels.

DEMANDES MONÉTAIRES

Les professionnelles et professionnels du SPGQ demandent d'obtenir des conditions salariales qui permettent de maintenir une qualité de vie. Le SPGQ réclame l'indexation des rentes du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

Certaines de ces demandes sont présentes dans les demandes normatives, mais il semble pertinent de faire ressortir celles qui nous apparaissent plus clairement monétaires.

Temps supplémentaire : 4-2.02 et 7-3.01

Vacances annuelles : 4-3.00

Congés pour responsabilités familiales et parentales 4-5.00

Organisation de la carrière : 6-1.00, 6-2.00, 6-5.00 et 6-6

Congés pour la période des Fêtes : 7-1.15

La relativité salariale

Rémunération : propositions salariales

Propositions salariales	2020	2021	2022	2023	2024
	Parité : même fonction, même salaire + 3% (expertise) + IPC	Parité : même fonction, même salaire + 3% (expertise) + IPC	Parité : même fonction, même salaire + 3% (expertise) + IPC	Parité : même fonction, même salaire + 3% (expertise) + IPC	Parité : même fonction, même salaire + 3% (expertise) + IPC

Parité : rattrapage salarial selon les différentes études de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Expertise : augmentation pour reconnaître le degré d'intervention des personnes professionnelles

IPC : indice des prix à la consommation dont le pourcentage est déterminé par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Syndicat
de professionnelles
et professionnels
du gouvernement du Québec

